

Suisse Modifié à 17:30

Des enchères seront organisées pour les grandes installations photovoltaïques dès 2023



La production d'énergie solaire sera encouragée en Suisse dès janvier 2023 / Le Journal horaire / 16 sec. / aujourd'hui à 17:02

Pour la première fois, des enchères seront organisées pour les grandes installations photovoltaïques. Le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur de cette révision d'ordonnance au 1er janvier 2023.

La loi sur les énergies renouvelables permet de produire davantage d'énergie renouvelable indigène et d'encourager le développement et le stockage de l'électricité durant l'hiver, indique le gouvernement dans un communiqué publié mercredi. Elle est actuellement débattue au Parlement, qui a décidé d'anticiper certains éléments de la loi, comme l'introduction d'enchères pour les grandes installations photovoltaïques.

Le système actuel de rétribution de l'injection, qui arrivera à son terme fin 2022, sera remplacé par des contributions d'investissement. Lors d'enchères, les aides seront adjudgées aux producteurs proposant une quantité donnée d'énergie solaire au prix le plus bas, à partir d'une puissance de 150 kW. Les installations sans consommation propre, comme celles qui sont aménagées sur des granges ou des hangars, bénéficieront d'un soutien plus important.

Enchères spéciales

Les installations photovoltaïques aménagées sur des infrastructures telles que des murs de barrages ou des parois antibruit affichent souvent des coûts plus élevés et ne seraient probablement pas compétitives dans le cadre des enchères. Des enchères spéciales peuvent être réalisées pour ce genre d'installations afin de permettre malgré tout leur construction, souligne le communiqué.

L'Office fédéral de l'énergie définit les conditions-cadres s'appliquant à ces enchères. L'organe d'exécution Pronovo se chargera de les organiser. Quiconque reçoit une adjudication sera tenu de construire l'installation concernée, précise le gouvernement.

Dans les Alpes aussi

De nouvelles incitations favorisent aussi la construction d'installations plus grandes, exploitant le plus possible la surface disponible sur le toit, ainsi que d'installations posées sur les façades et les murs et d'installations alpines. Ces dernières bénéficient d'un bonus d'altitude.

En ce qui concerne les installations alpines, le Conseil fédéral rappelle que les installations-tests seront exemptes d'autorisation de construire. Elles doivent être enlevées au bout d'une période de deux ans. Le Parlement a voté ces dispositions en septembre en urgence et elles sont déjà entrées en vigueur.

Exigences revues à la hausse

Des installations de biogaz, de géothermie ou éoliennes ainsi que la petite hydraulique pourront désormais également recevoir une contribution d'investissement. Toutes les nouvelles installations sont soutenues au moyen de contributions d'investissement se montant jusqu'à 60% des coûts d'investissements.

Les exigences concernant l'efficacité de certains appareils ont par ailleurs été revues à la hausse. Ces prescriptions plus strictes concernent les sèche-linge domestiques à tambour, les chauffe-eau électriques, les dispositifs de chauffage électriques et les appareils de cuisine professionnels. Ces nouvelles exigences s'appliquent à partir du 1er janvier 2024, avec un délai transitoire jusqu'au 31 décembre 2024.

ats/hkr

Publié à 17:21 - Modifié à 17:30

Marché libre

Une mesure qui avait fait du bruit cet automne sera aussi appliquée: les grands consommateurs qui ont jusqu'ici acheté sur le marché libre l'électricité dont ils avaient besoin pourront retourner dans l'approvisionnement de base en rejoignant un regroupement dans le cadre de la consommation propre (RCP). Avec quelques restrictions toutefois.

Le grand consommateur et le RCP concerné ne peuvent par exemple plus revenir sur le marché libre durant sept ans. Cela permet de garantir que le grand consommateur participe de manière

appropriée aux coûts qu'il cause.

À consulter également

 L'installation photovoltaïque du Collège du Crêt-du-Chêne à Neuchâtel [Thomas Delley - Keystone]

Neuchâtel veut doper la pose de panneaux solaires sur les bâtiments de l'Etat

Le 12h30
Le 14 novembre 2022

 Même les installations photovoltaïques souffrent d'un excès de soleil. [Rafomundo - Fotolia]


La production d'énergie est touchée de plein fouet par le réchauffement

La Matinale
Le 13 août 2018

 Des panneaux qui coûtent cher... [RTS]

Des panneaux qui coûtent cher...

A Bon Entendeur
Le 25 février 2020

 Axpo construit notamment des installations solaires sur des barrages, comme ici au Muttsee. [Gian Ehrenzeller - KEYSTONE]

L'entreprise AXPO veut multiplier par six sa production d'énergie solaire en Suisse

Le 12h30
Hier à 12:37

À propos de la RTS

[A propos](#)

[FAQ](#)

[Conditions générales](#)

[Charte de confidentialité](#)

[Gérer les paramètres relatifs aux cookies](#)

[Contact](#)

[Travailler à la RTS](#)

[Communiqués de presse](#)

[Play Suisse](#)

[Recevoir nos programmes](#)

[Comment écouter nos podcasts](#)

[Ventes aux professionnels](#)

[Visiter les studios](#)

[Assister aux émissions](#)

[La Boutique RTS](#)

[RTS Avec Vous](#)

[SSR Suisse Romande](#)

[Médiation](#)

[Jurisprudence](#)

SRF | RSI | RTR | SWI

